



Exigences pour le commerce interprovincial et international des produits laitiers et produits à base de lait



RDIMS:10457700



Sommaire de la présentation

- Commerce intra-provincial
- Agrément
- Commerce interprovincial
- Commerce international
- Changements à venir
- Période de questions

Commerce intra-provincial

Permis provincial (MAPAQ)

- Permet d'opérer et des vendre à l'intérieur de la province.

L'agrément laitier fédéral

Agrément fédéral (ACIA)

- Permet de vendre à l'extérieur de la province au Canada ainsi qu'à l'international.
- Pour être agréé au fédéral, une demande doit être adressée au Centre d'administration des Permissions.

Centre d'administration des Permissions

Centre d'administration (CdA)

- Offre et coordonne l'éventail complet de services administratifs opérationnels indispensables aux permissions employées au pays ou liées aux importations.
 - Licences
 - Permis
 - Enregistrements
 - demandes d'exemption.

<http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/permis-licences-et-approbations/licences-permis-agrements-et-les-exemptions-minist/fra/1395348583779/1395348638922>

Démarche pour devenir agréé

Permission

- Avis technique de l'inspectorat
- Recommandation pour l'agrément

Reconnaissance de l'agrément par l'inspection de l'ACIA

- Plan du site
- Plans et devis
- Programme de salubrité
- Programme de lutte contre la vermine
- Programme de rappel
- Analyse de l'eau
- Liste des produits

Exigences pour le commerce international

- Préparé dans un établissement agréé
- Règlement sur les produits laitiers - Article 24
- Répond aux exigences du règlement sur les produits laitiers

Exigences pour le commerce international

Certification d'exportation:

- est basée sur les exigences du pays étranger
- lorsqu'aucune exigence, le « certificat sanitaire canadien pour l'exportation de produits laitiers et d'aliments lactés pour consommation humaine » est utilisé par l'ACIA
- n'est pas obligatoire pour certains pays

Important:

- Il est de la responsabilité des exportateurs de connaître les exigences du pays importateur.
- L'ACIA ne délivre en aucun cas des documents d'exportation pour des produits qui ont déjà quitté le Canada

Exportation de produits laitiers vers l'Union européenne

Le lait et les produits laitiers destinés à n'importe quel état membre de l'UE doivent respecter toutes les exigences du règlement (ce) n° 853/2004 (établissant des règles spécifiques d'hygiène).

- En d'autres termes, cela signifie que l'établissement laitier canadien doit:
 - être agréé par le programme laitier de l'ACIA
 - être reconnu PASA-HACCP ou doit opérer selon ces principes
 - figurer sur la liste de l'UE des établissements laitiers canadiens approuvés.

https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/output/non_eu_listsPerCountry_fr.htm#

Exportation de produits laitiers vers l'Union européenne

- Le lait et les produits laitiers destinés à la **consommation humaine** doivent aussi répondre aux critères microbiologiques pertinents (annexe A.01) du règlement (CE) n° 2073/2005 incluant les modifications (critères microbiologiques pour les denrées alimentaires).
 - L'ACIA doit recevoir une copie d'un rapport de laboratoire signé mentionnant que chaque lot de l'envoi a été analysé par un laboratoire officiellement homologué par le Conseil canadien des normes (CCN) avant de délivrer le certificat sanitaire de l'UE.
 - Les échantillons composés (plusieurs lots) ne sont pas acceptables pour ces analyses lorsqu'il s'agit d'un envoi comprenant plusieurs lots.
- Ces exigences se retrouvent dans le règlement (CE) n° 605/2010

Réglementation: <https://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>

Changements importants à venir

1. Projet de règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)
2. MonACIA

Projet de règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

- Finalité: Consolider les règlements et les dispositions prises sous:
 - Loi sur les produits agricoles au Canada;
 - Loi sur l'inspection du poisson;
 - Loi sur l'inspection des viandes et,
 - Des dispositions relatives aux aliments du Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

Projet de règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

Aux termes du projet de RSAC, les entreprises agroalimentaires canadiennes qui désireront fabriquer, transformer, traiter, conserver, classier, emballer ou étiqueter des aliments pour en faire du commerce interprovincial ou international (exportation) devront :

- Avoir mis en place un plan de contrôle préventif (PCP);
 - déjà une exigence du Manuel d'inspection des établissements laitiers (MIEL) d'avoir un système de gestion de la salubrité des aliments
- Être titulaire d'une licence
 - Permet de demander des certificats d'exportation

MonACIA

- Dans une optique d'amélioration continue du service à la clientèle, l'ACIA a développé et débuté la mise en œuvre de la plateforme MonACIA
- Cette plateforme est un guichet unique qui permettra aux industries agroalimentaires d'avoir un accès pratique et surtout sécuritaire aux services en ligne qui seront offerts par l'ACIA.
 - Demandes d'autorisations : licences, permis, enregistrements et demandes d'exemptions ministérielles.
 - Demandes de certificats d'exportation
- Cette plateforme permettra également à l'ACIA de planifier, administrer les services d'inspection ainsi que d'y consigner les résultats d'inspections.

MonACIA – Quoi de neuf?

Nous avons besoin de vous!

- L'ACIA procède présentement à l'ajout de nouvelles fonctionnalités liées à l'exportation.
- L'ACIA procède également à des améliorations de la plateforme de manière à la rendre plus claire, plus intuitive et plus fonctionnelle (EX: Utilisation de terme plus clair, ajout de fenêtre d'aide et permettre le copier/coller de certificat d'exportation récurrent, etc.)
- Le secteur laitier est l'un des premier visé pour la mise en ouvre du service de certificat d'exportation

MonACIA – C'est l'avenir!

Avantages:

- Plus simple
- Plus rapide
- Un seul guichet pour toutes vos demandes
- Moins de paperasse (plus écologique)
- Identification immédiate des exigences d'exportation pour vos demande de service en ligne (processus d'entrevue)
- Avoir accès à une ébauche de certificat tôt dans le processus
- Ajoutez des détails sur votre certificat en ligne à votre convenance
- Créer des modèles pour les combinaisons de produits et de destinations fréquemment exportées
- Possibilité de copier une application précédente pour une nouvelle demande
- Possibilité de télécharger les résultats de laboratoire requis pour votre demande de service
- Accéder aux ébauches de certificats requis pour le pré-dédouanement dans un pays importateur
- Modifier les détails de transport et de destinataire avant la délivrance du certificat
- Demander des certificats de remplacement en ligne

Question?

